

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cent (100) Elèves Assistants de la Garde de Sécurité Pénitentiaire dont soixante quinze (75) Hommes et vingt cinq (25) Femmes à former à l'Ecole Nationale de Police (ENP), pour le compte du Ministère de la Justice, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions ci-après :

- avoir une acuité visuelle de 10/10 sans correction ;
- être apte à un service de jour comme de nuit ;
- mesurer au moins 1,66 m pour les candidats de sexe féminin et 1,70 m pour les candidats de sexe masculin ;
- être reconnu de bonne moralité après enquête approfondie.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB);
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un certificat de visite et de contre-visite attestant que le candidat jouit d'une acuité visuelle de 10/10 pour les deux yeux sans correction.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Direction Générale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire, côté nord du Conseil d'Etat ;
 - Autres Centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte trois (03) phases :

1 % La phase écrite de présélection se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase écrite de présélection comporte un test de niveau et un test psychotechnique.

Les cinq cents (500) premiers chez les hommes et les cent vingt cinq (125) premières chez les femmes sont retenus pour la phase sportive.

2% La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier.

La phase sportive consiste en :

- une course de vitesse :

* 100m pour les Hommes

* 80m pour les Femmes

- une course de demi- fond :

* 1000m pour les Hommes

* 800m pour les Femmes

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

Les épreuves écrites comptent pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées.

3% -Visite médicale

Les deux cents (200) premiers chez les hommes et les cinquante (50) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après une visite médicale d'incorporation, un contrôle approfondi suivie d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct cycle B de recrutement de dix (10) élèves Greffiers à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Justice, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Médiathèque Municipale de Ouagadougou, côté Est de l'archevêché.
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centres de concours	Sites de réception des dossiers de candidatures
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none"> - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
DEDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI

Centres de concours	Sites de réception des dossiers de candidatures
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
DORI	<ul style="list-style-type: none"> - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE
BANFORA	<ul style="list-style-type: none"> - BANFORA - SINDOU

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trente (30) élèves Magistrats à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), option Magistrature, pour le compte du Ministère de la Justice, dans le centre unique de Ouagadougou.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de vingt et un (21) ans au moins et de trente huit (38) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une Maîtrise en droit ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Peuvent également prendre part à ce concours les personnels des cadres de l'administration judiciaire titularisés dans leur emploi, âgés de trente huit (38) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une Maîtrise en droit ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours.

Les personnels des cadres de l'administration judiciaire admis à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

A. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie de l'arrêté de titularisation ou de reclassement pour les personnels des cadres de l'administration judiciaire ;
- un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois (03) mois revêtu d'un timbre fiscal de trois cents (300) francs CFA ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité burkinabè.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Médiathèque Municipale de Ouagadougou, côté Est de l'archevêché.

B. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux phases : Une phase écrite d'admissibilité et une phase orale d'admission.

1% La phase écrite d'admissibilité se déroule selon le calendrier ci-après et comporte les épreuves suivantes :

1^{er} jour

- 07h 30 à 10h 30 : droit administratif.....coef : 3
- 11h 30 à 14h 30 : droit pénal et procédure pénale..... coef : 4

2^{ème} jour

- 07h 30 à 11h 30 : droit civil.....coef : 3

2% La phase orale d'admission consiste en une épreuve individuelle de coefficient 1

Les soixante (60) premiers sont retenus pour la phase orale.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire aussi bien à l'admissibilité qu'à l'admission.

Une moyenne de notes d'au moins égale à 10/20 est exigée tant pour l'admissibilité que pour l'admission.

La note définitive d'admission est constituée de la moyenne des notes pondérées de l'écrit et de l'oral.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans le corps de la magistrature après une enquête de moralité.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats pour les deux phases est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves écrites et orales seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct cycle C de recrutement de quinze (15) élèves Secrétaires des Greffes et Parquets à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Justice, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du BEPC ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du

- Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Médiathèque Municipale de Ouagadougou, côté Est de l'archevêché.
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centres de concours	Sites de réception des dossiers de candidatures
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none"> - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
DEDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO

Centres de concours	Sites de réception des dossiers de candidatures
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE
BANFORA	- BANFORA - SINDOU

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 6h 30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National